

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/062**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 19 AVRIL 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 5.2 : RÉSULTATS DE L'ADJUDICATION DE LA CHASSE LE 17 AVRIL 2024 LOT COMMUNAL DE CHASSE N°3 (VALLÉE DE L'ALBE)**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire,  
Après avoir entendu la remarque de M. le maire qui souligne que la municipalité a résisté aux pressions exercées visant à réduire encore davantage le montant de la location des lots de chasse en précisant que la commune représente les propriétaires dans ce dossier,

Sur proposition de la Commission Communale Consultative de la Chasse,  
Au terme de l'adjudication des lots communaux de chasse le 17 avril 2024,  
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des voix, (Mme Marie Hennard s'abstenant)

- prend acte que M. Marie Joseph Bouresy, domicilié 5, rue de la Barrière à 57905 Zetting, a remporté l'adjudication du lot communal de chasse n°3 (Vallée de l'Albe) au prix de 1 850 €/an et autorise M. le maire à signer avec l'intéressé le bail de chasse correspondant pour la période 2024 – 2033 moyennant le paiement d'un loyer annuel de 1 850 €,
- prend acte qu'aucun dossier n'a été déposé pour l'adjudication du lot communal de chasse n°2 (forêt Schachen).

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 24 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 avril 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

